

ou authentique entre les hommes rouges de ces tribus, s'il n'avait été ratifié sous les branches de cet arbre sacré.

La justice ne fut jamais mieux rendue dans les tribunaux civils ou suprêmes, par le ministère des procureurs ou de ces larges perruques qui enveloppent de petites cervelles, que devant l'assemblée des chefs algonquins et iroquois.

Ils se rendirent en ce lieu, à l'invitation de d'Argenteuil, pour écouter le discours du député de leur grand-père de l'autre côté du lac. Mais à cet amour des affaires se mêlait une fureur gastronomique, et le fumet des viandes était nécessaire à leur bonne humeur et à la justesse de leurs délibérations. Des bœufs et des moutons furent égorgés, dépecés et jetés par portions dans des chaudrons d'eau bouillante; on y ajouta une quantité suffisante de maïs. Quand les chefs se furent assis en cercle avec autant de gravité que les douze juges qui s'occupent de la discussion d'un projet de loi important, les femmes et les jeunes gens distribuèrent les parts dans des vases de bois. Les enfans se sauvent ordinairement pour dévorer cette viande à l'écart, et quand leurs estomacs sont pleins, ils reviennent près de l'assemblée pour être témoins des débats solennels.